

CIRCULAIRE 127-20

Le 15 juillet 2020

DÉCISION DISCIPLINAIRE - OFFRE DE RÈGLEMENT RBC DOMINION VALEUR MOBILIÈRES INC.

Le 23 février 2018, à la suite d'une enquête menée par sa Division de la réglementation, Bourse de Montréal Inc. (ci-après la "Bourse") déposait une plainte contre RBC Dominion valeurs mobilières inc. (« RBC »), un participant agréé de la Bourse.

Cette plainte alléguait ce qui suit :

- Entre le 7 septembre 2014 et le 2 mai 2016, RBC aurait enfreint le sous-paragraphe 5) de l'article 6377 – « Maintien des dossiers des ordres » (maintenant 6.118) des règles de la Bourse (les « Règles »), RBC n'ayant pas maintenu un registre des conversations téléphoniques enregistrées pour deux (2) personnes approuvées dans le cadre de la négociation de dérivés cotés à la Bourse; et
- Entre le 7 septembre 2014 et le 24 avril 2017, RBC aurait enfreint l'article 3011 « Supervision, surveillance et conformité » (maintenant 3.100) des Règles puisque RBC aurait manqué à son obligation d'établir et de maintenir un système lui permettant de surveiller les activités de chacun de ses employés conçu pour assurer de manière raisonnable que les Règles et politiques de la Bourse soient respectées, notamment puisque RBC n'aurait pas raisonnablement supervisé et/ou surveillé les requis d'enregistrement dans le cadre de la négociation de dérivés cotés à la Bourse tel que requis par l'article 6377 (maintenant 6.118) des Règles.

À la suite d'une audition tenue le 16 avril 2020, le Comité de discipline de la Bourse a approuvé l'offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et RBC, laquelle prévoyait l'imposition d'amendes totalisant 70 000 \$ et le paiement d'un montant additionnel de 7 500 \$, en remboursement des frais connexes.

Pour accéder à la version intégrale de la décision du Comité de discipline (traduction de la décision originale, rendue en anglais), veuillez-vous référer à l'hyperlien suivant: https://www.m-x.ca/f_circulaires_fr/decision_RBCDVM_20200630_fr.pdf.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec M^e Claude Baril, directrice, mise en application et affaires réglementaires, Division de la réglementation, au 514 871-3595, ou à l'adresse courriel claudе.baril@tmx.com.

Adam Allouba
Chef des affaires juridiques